



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**MOSELLE**

# Catalogue formations 2020

**ARTISANS,**

**FORMEZ-VOUS !**



**AMBITION**  
D'ENTREPRENDRE  
**MOSELLE**



Cette fin d'année 2019 aura été marquée par une petite révolution avec le lancement de l'application « MonCompteFormation » par Muriel Pénicaud, la Ministre du Travail. Cette initiative est tout sauf anecdotique car elle permet à des millions de salariés de prendre conscience qu'ils disposent d'un crédit formation. Auparavant exprimé en heures celui-ci est désormais présenté en euros et permet donc plus facilement de se projeter. Le capital-crédit moyen actuel des français est de 1040 euros et se trouve augmenté de 500 euros chaque année. Il vous suffit donc de vous rendre sur l'application depuis votre téléphone portable, ou sur le site internet dédié ([www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)) via un ordinateur, pour prendre connaissance en quelques clics du crédit dont vous disposez et pouvoir ainsi commander la formation qui vous sera la plus utile.

L'objectif de cet outil est d'inciter plus d'entrepreneurs et de salariés à se former et de participer ainsi au relèvement du niveau de compétence au sein des entreprises. Vous n'avez donc aujourd'hui plus aucune raison de ne pas vous former d'autant plus que la mondialisation de l'économie rend la concurrence de plus en plus forte et nécessite une adaptation de plus en plus rapide.

Je vous invite donc à prendre le temps de parcourir ce catalogue et de découvrir les formations programmées pour vous en 2020. La diversité proposée devrait permettre à chacun de se planifier un projet de formation. Un objectif qui vous donnera sûrement l'envie de poursuivre dans cette voie tant se former est source de motivation et de remise en cause salutaire pour nos métiers.

Tous les collaborateurs de la CMA 57 sont dès à présent à votre disposition. N'hésitez pas à les mobiliser.

**Liliane LIND**  
Présidente de la CMA 57

# DU SUR-MESURE POUR VOTRE ENTREPRISE

- > INFORMATIQUE
- > NUMÉRIQUE
- > STRATÉGIE COMMERCIALE
- > GESTION
- > PILOTAGE D'ENTREPRISE
- > PACK JEUNE ENTREPRISE
- > FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- > LANGUES ÉTRANGÈRES
- > TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES



# DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES ET CELLES DE VOS COLLABORATEURS

POUR CONSTRUIRE L'AVENIR  
DE VOTRE ENTREPRISE AVEC  
LA CMA 57

## UNE CENTAINE DE FORMATIONS

Pour répondre à vos préoccupations quotidiennes dans votre entreprise, nous vous proposons un choix très large de formations. Vous pourrez ainsi vous initier ou de développer vos compétences pour la gestion de votre entreprise : informatique, internet, commercial, gestion, management, réglementaire, langues étrangères et techniques professionnelles.

## 15 CONSEILLERS ENTREPRISE

Un référent sur la zone géographique d'implantation de votre entreprise, analyse avec vous les besoins de l'entreprise et recense les compétences recherchées. Il vous aide à choisir la formation la mieux adaptée et le parcours individualisé approprié à votre objectif. Il trouve le financement en fonction du type de formation et du statut du stagiaire. Il vous accompagne dans le montage de dossiers de prise en charge des frais de formation auprès de votre Opérateur de Compétences (OPCO) ou Fonds d'Assurance Formation (FAF).

## DES FORMATIONS DE PROXIMITÉ

Afin de faciliter votre formation, quatre lieux de formation sont implantés au plus près de votre entreprise : Metz, Thionville, Forbach et Sarrebourg.

## DES FORMATIONS COURTES

Elles se déroulent sur une période de 1 à 5 jours maximum et sont planifiées de manière à vous permettre d'aller à l'essentiel sans perdre de temps. Chaque thème apporte des solutions immédiates et concrètes pour votre entreprise.

## DES PACKS SPÉCIFIQUES

Ils se déroulent sur une période de 6 à 10 mois axés sur des thèmes variés (informatique, numérique, gestion d'entreprise) avec un équipement informatique portable mis à votre disposition vous permettant de suivre efficacement la formation.

## DES FORMATIONS SUR-MESURE

Elles répondent à un besoin spécifique de votre entreprise. Notre service Ingénierie de Formation conçoit avec vous le programme, les contenus, les modalités pédagogiques et pratiques. Les formations peuvent se dérouler dans un de nos lieux de formation ou dans vos locaux.

## DES FORMATIONS DIPLÔMANTES

Nous vous proposons des parcours diplômants (diplômes de l'Education Nationale ou titres de l'Artisanat de niveaux V, IV et III) spécialement adaptés à l'activité des chefs d'entreprise, de leur conjoint et de leurs salariés.

## DES FORMATIONS DE QUALITÉ

Nos formations sont certifiées selon la norme ISO 9001. Dans un souci constant d'amélioration, nous évaluons votre satisfaction après chaque formation.

## LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les chefs d'entreprise et conjoints non-salariés bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par la CRMA Grand Est sur les fonds de la formation. Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer. Le Service Formation Continue de la CMA 57 s'occupe de tout.

Les salariés de l'entreprise peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'opérateur de compétences (OCPO) auquel l'entreprise cotise pour ses salariés. Attention au délai de dépôt de la demande : comptez 2 mois avant le début de la formation. Pour les formations à caractère technique ou professionnel, une demande de prise en charge financière devra être faite préalablement au démarrage de la formation auprès de l'OPCO (pour les salariés) ou du FAFCEA (pour les chefs d'entreprise) dont dépend l'entreprise. Cette prise en charge sera ou non accordée pour tout ou partie du montant du coût de la formation. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller CMA 57.

## L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ET LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Après avoir rempli et transmis le bulletin d'inscription, notre service de Formation Continue vous envoie une convention de formation (en deux exemplaires) que vous retournerez signée pour valider votre inscription. Un courrier de convocation vous sera adressé dix jours avant le démarrage du stage et vous précisera les derniers renseignements pratiques liés à son organisation.

À l'issue de chaque stage, nous vous délivrerons une attestation de formation. Lorsque l'action est diplômante, le diplôme est remis au stagiaire selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Les tarifs s'entendent nets de taxe et ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement ou de déplacement. Les tarifs sont indiqués pour chaque formation. Ils peuvent varier en fonction de la nature de la formation.





# DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES ET CELLES DE VOS COLLABORATEURS

## SOMMAIRE

### INFORMATIQUE

Pack bureautique	8
Word – Initiation ou Perfectionnement	8
Excel – Initiation ou Perfectionnement	8

### NUMÉRIQUE

Pack numérique	9
Vous développer grâce aux réseaux sociaux	9
Développer votre visibilité sur internet	9
Création de votre site web vitrine	10
Création de votre site e-commerce	10
Photoshop Elements - Initiation, Intermédiaire, Perfectionnement	10

Initiation à la prise de vue photographique	11
Retoucher facilement vos photos	11
Créer votre chaîne Youtube	11

### STRATÉGIE COMMERCIALE

Pack marketing	12
Marché Public	
Module 1 : Comment remporter un marché public	12
Module 2 : Savoir rédiger un mémoire technique	12
Élaborer une stratégie commerciale adaptée à votre marché	13
Attirer de nouveaux clients	13
Outils commerciaux	13

## GESTION

Pack gestion commerciale et financière	14
Pack gestion commerciale et financière pour les micro-entrepreneurs	14
Vous initier à la comptabilité et à la gestion de votre entreprise	14
L'analyse financière (interpréter Bilan, CR, Analyse et dynamiser votre activité)	15
Évolution de la micro-entreprise	15
Préparer sa sortie de la micro-entreprise	15
Comptabilité micro-entreprise	15

## PILOTAGE D'ENTREPRISE

Management opérationnel	16
Management des personnalités singulières	16
Gestion des conflits	16
Réussir l'embauche	17
Ressources humaines : les obligations de l'employeur	17
Gestion du stress	17

## PACK JEUNE ENTREPRISE

PJE non micro	18
PJE Micro-entrepreneurs	18

## FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Hygiène et sécurité en milieu alimentaire	19
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Formation de base	19
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Maintien et actualisation des compétences	19

## LANGUES ÉTRANGÈRES

Anglais - Allemand - Italien	22
Luxembourgeois	23

## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES

Épilation au fil	24
Extension de cils et volume russe	24
Hygiène et salubrité en esthétique	25
Les maquillages événementiels	25
Microblading	26
Modelage aux bambous	26
Modelage aux essences de fleurs	27
Modelage californien	27
Modelage chinois	28
Modelage crânien, du visage, du buste et des pieds	28
Modelage japonais et assis	29
Modelage pierres chaudes et pochons d'herbes	29
Modelage indien à l'huile chaude du cuir chevelu, du visage et du corps	30
Ongles : capsules et chablon	30
Réhaussement de cils (payant)	31
Techniques de base en esthétique	31



## INFORMATIQUE

### PACK BUREAUTIQUE

**98**  
HEURES

L'informatique et l'internet en toute simplicité pour les débutants.  
En bonus 1 PC offert à l'issue de la formation.

Maîtriser son ordinateur, Internet, Word et Excel.



Coût avant prise en charge :  
**2450 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### WORD INITIATION OU PERFECTIONNEMENT

**21**  
HEURES

Créez vos documents et mettez-les en forme.  
Utilisez les fonctions avancées du logiciel.

Coût par module avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### EXCEL INITIATION OU PERFECTIONNEMENT

**21**  
HEURES

Créez vos tableaux et mettez-les en forme.  
Utilisez les fonctions avancées du logiciel.

Coût par module avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO





## NUMÉRIQUE

### PACK NUMÉRIQUE

**105**  
HEURES

Une formation tout en un pour maîtriser le numérique et votre présence en ligne.  
En bonus 1 PC offert à l'issue de la formation.



Coût avant prise en charge :  
**2625 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### VOUS DÉVELOPPER GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX

**14**  
HEURES

Comprenez la dynamique et la puissance des réseaux sociaux et sachez les utiliser pour communiquer et prospecter.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### DÉVELOPPER VOTRE VISIBILITÉ SUR INTERNET

**14**  
HEURES

Comprenez le marketing digital, maîtriser son image et faire sa publicité sur internet.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## NUMÉRIQUE

### CRÉATION DE VOTRE SITE WEB VITRINE

**60**  
HEURES

À la fin de la formation vous repartez avec votre site internet et serez en mesure de le gérer.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### CRÉATION DE VOTRE SITE E-COMMERCE

**60**  
HEURES

Vendez vos produits en ligne en créant votre site.

Coût avant prise en charge :  
**1500 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### PHOTOSHOP ELEMENTS

INITIATION  
**14H**  
INTERMÉDIAIRE  
**21H**  
PERFECTIONNEMENT  
**21H**

Retouchez vos photos avec un logiciel semi-professionnel.

Coût avant prise en charge :  
**INITIATION > 350 €**  
**INTERMÉDIAIRE > 525 €**  
**PERFECTIONNEMENT > 525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## INITIATION À LA PRISE DE VUE PHOTOGRAPHIQUE

**14**  
HEURES

Mettez en valeur vos produits et vos prestations en prenant de belles photos.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## RETOUCHER FACILEMENT VOS PHOTOS

**14**  
HEURES

Retouchez vos photos avec un logiciel gratuit.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## CRÉER VOTRE CHAÎNE YOUTUBE

**14**  
HEURES

Réalisez vos vidéos publicitaires et tutos et créez votre chaîne Youtube.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## STRATÉGIE COMMERCIALE

### PACK MARKETING

Maîtrisez votre stratégie marketing.

**98**  
HEURES

Coût avant prise en charge :  
**2450 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### MARCHÉ PUBLIC

Développez votre activité et augmentez votre chiffre d'affaires en répondant efficacement à un marché public.

#### MODULE 1 COMMENT REMPORTEZ UN MARCHÉ PUBLIC

**14**  
HEURES

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

#### MODULE 2 SAVOIR RÉDIGER UN MÉMOIRE TECHNIQUE

**7**  
HEURES

Coût avant prise en charge :  
**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## ÉLABORER UNE STRATÉGIE COMMERCIALE ADAPTÉE À VOTRE MARCHÉ

**21**  
HEURES

Ayez un plan d'action pour développer et fidéliser votre clientèle.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## ATTIRER DE NOUVEAUX CLIENTS

**21**  
HEURES

Partez à la conquête de nouveaux clients en analysant votre marché et en cherchant de nouveaux canaux de distribution.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## OUTILS COMMERCIAUX

**14**  
HEURES

Mettez en place des outils spécifiques à votre gestion commerciale pour atteindre les objectifs définis et interpréter les résultats obtenus.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## GESTION

### PACK GESTION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

**98**  
HEURES

Maîtrisez les enjeux de la gestion administrative, commerciale et financière de l'entreprise.

En bonus 1 PC offert à l'issue de la formation.



Coût avant prise en charge :  
**2450 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### PACK GESTION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE POUR LES MICRO-ENTREPRENEURS

**98**  
HEURES

Maîtrisez les enjeux de la gestion administrative, commerciale et financière de l'entreprise pour la micro-entreprise.

En bonus 1 PC offert à l'issue de la formation.



Coût avant prise en charge :  
**2450 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### VOUS INITIER À LA COMPTABILITÉ ET À LA GESTION DE VOTRE ENTREPRISE

**21**  
HEURES

Découvrez les principes de base de la comptabilité pour mieux gérer votre entreprise.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

# L'ANALYSE FINANCIÈRE

(INTERPRÉTER BILAN, CR, ANALYSE ET DYNAMISER VOTRE ACTIVITÉ)

**35**  
HEURES

Maîtrisez votre comptabilité pour augmenter la rentabilité de votre entreprise.

Coût avant prise en charge :

**875 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :

**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :

Prise en charge possible par votre OPCO

## ÉVOLUTION DE LA MICRO-ENTREPRISE

Sachez appréhender le passage à la TVA.

**7**  
HEURES

Coût avant prise en charge :

**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :

**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :

Prise en charge possible par votre OPCO

## PRÉPARER SA SORTIE DE LA MICRO-ENTREPRISE

Ayez les bons réflexes et maîtrisez les éléments essentiels de l'entreprise après la micro.

**7**  
HEURES

Coût avant prise en charge :

**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :

**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :

Prise en charge possible par votre OPCO

## COMPTABILITÉ MICRO-ENTREPRISE

Rempissez vos obligations comptables en toute simplicité.

**7**  
HEURES

Coût avant prise en charge :

**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :

**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :

Prise en charge possible par votre OPCO



## PILOTAGE D'ENTREPRISE

### MANAGEMENT OPÉRATIONNEL

**21**  
HEURES

Apprenez à communiquer efficacement avec vos équipes.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### MANAGEMENT DES PERSONNALITÉS SINGULIÈRES

**21**  
HEURES

Apprenez à faire face aux différentes personnalités dans votre entreprise.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### GESTION DES CONFLITS

**14**  
HEURES

Gérer et prévenir des situations conflictuelles.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## RÉUSSIR L'EMBAUCHE

**7**

HEURES

Préparez et organisez l'embauche d'un salarié.

Coût avant prise en charge :  
**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## RESSOURCES HUMAINES : LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

**14**

HEURES

Maîtriser les aspects réglementaires avant pendant et après l'embauche d'un salarié.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## GESTION DU STRESS

**14**

HEURES

Soyez capable de gérer toutes les situations de vie engendrant du stress chronique ou hyperstress.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## PACK JEUNE ENTREPRISE

# UNE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES JEUNES ENTREPRISES

Laissez-vous guider pour la première phase de développement de l'entreprise. Créez des outils opérationnels indispensables à la bonne gestion de votre entreprise. Gagnez en efficacité et préparez-vous aux premières difficultés.

### PJE NON MICRO

**49**  
HEURES

Coût avant prise en charge :  
**1225 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

### PJE MICRO-ENTREPRENEURS

**21**  
HEURES

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO



## FORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN MILIEU ALIMENTAIRE

**21**  
HEURES

Maîtrisez les exigences d'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale suivant la norme Règlement CE 178/2002 et 852/2004). Exigences du Décret n° 2011-731 et des Arrêtés du 5 octobre 2011 et du 25 novembre 2011.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

#### FORMATION DE BASE

**14**  
HEURES

Formez-vous et votre personnel afin de prévenir et d'intervenir en cas d'urgence.

Coût avant prise en charge :  
**350 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

**7**  
HEURES

Formation obligatoire de renouvellement du certificat tous les 24 mois après la formation initiale.

Coût avant prise en charge :  
**175 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

# DES FORMATIONS TOUTE L'ANNÉE

JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	AOUT	SEP	OCT	NOV	DÉC
-----	-----	------	-----	-----	------	------	-----	-----	-----	-----

## INFORMATIQUE

Pack bureautique							T	M/F/S		
------------------	--	--	--	--	--	--	---	-------	--	--

## NUMÉRIQUE

Pack numérique						T	M/F	S		
Vous développer grâce aux réseaux sociaux							M/T		S	
Développer votre visibilité sur internet								T	M/S	
Initiation à la prise de vue							M			
Retoucher facilement vos photos								M		
Créer votre chaine Youtube								M		

## STRATÉGIE COMMERCIALE

Pack marketing	F	M/T	F/S	M						
Comment remporter un marché public			F				F	S		
Appel d'offres Marché Public : savoir rédiger un mémoire technique			F					F	S	
Élaborer une stratégie commerciale adaptée à votre marché			M/S							
Attirer de nouveaux clients							S	M		
Outils commerciaux			F	M				S	M	

## GESTION

Pack gestion commerciale et financière	M	F						T/S		
Pack gestion commerciale pour les micro-entrepreneurs	S	T						M/F		
Vous initier aux mécanismes comptables et à la gestion de votre entreprise					T					
Analyse financière			M					T/S		
Évolution de la micro-entreprise						S			S	T
Sortie de la micro-entreprise						S			S	T
Comptabilité micro-entreprise						S		T	S	

## PILOTAGE D'ENTREPRISE

Management opérationnel					T			M		
Management des personnalités singulières								T		M
Développement personnel			T							
Gestion des conflits						M			T/S	
Gestion du stress			S							T
Réussir l'embauche					S	T			M	F
Ressources humaines : les obligations de l'employeur						F/M		T		S

JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DÉC
-----	-----	------	-----	-----	------	------	-----	-----	-----	-----

## PACK JEUNE ENTREPRISE

Pack non micro	M	T	F		S		S	M/T/F		
Pack micro-entrepreneurs	M		S	T/F			T	M/F	S	

## FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Hygiène et sécurité en milieu alimentaire	M	F	T	S	F	M		T/S		M/F
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation de base	F/S	T			M				T	M/S
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Maintien et actualisation des compétences	S/T		M/S		S	S		S	M	T

## LANGUES ÉTRANGÈRES

Anglais A1 élémentaire (découverte niveau 1)			T							
Anglais A2 élémentaire (niveau survie 1)	T		S							
Anglais B1 indépendant (seuil niveau 1)	T									

## LANGUES ÉTRANGÈRES FORMATION OUVERTE A DISTANCE (FOAD)

Anglais parcours individualisé (WSE)	Parcours individualisés démarrage possible tout au long de l'année									
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUE

Épilation au fil		M								
Extension de cils et volume russe		M		F			T			
Hygiène et salubrité en esthétique			T				M/F		S	
Les maquillages événementiels									M	
Microblading			T				M			
Modelage aux bambous									T	
Modelage aux essences de fleurs			F					M		
Modelage californien					T					
Modelage chinois								M		
Modelage crânien, du visage, du buste et des pieds	M									
Modelage japonais et assis		M								
Modelage pierres chaudes et pochons d'herbes					F					
Modelage indien à l'huile chaude du cuir chevelu du visage et du corps					T					
Ongles : capsules et chablons					M					
Rehaussement de cils (payant)		T								M
Techniques de base en esthétique							T			

## 4 LIEUX DE FORMATION

**M** : METZ TECHNOPOLE  
5 boulevard de la Défense

**T** : THIONVILLE  
10 allée de la Terrasse

**F** : FORBACH  
1 rue Camille Weiss

**S** : SARREBOURG  
5 terrasse Bretagne  
ZAC Les Terrasses de la Sarre



## LANGUES ÉTRANGÈRES

### LANGUES ÉTRANGÈRES **ANGLAIS - ALLEMAND ITALIEN - LUXEMBOURGEOIS**

Apprendre et progresser dans l'apprentissage de la langue étrangère suivant le schéma européen des niveaux de référence.

#### NIVEAU A

**4 x 60**  
HEURES

**UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE**  
(= scolarité obligatoire)  
Subdivisé en niveau introductif  
ou de découverte (A1) et  
intermédiaire ou usuel (A2).

#### NIVEAU B

**4 x 60**  
HEURES

**UTILISATEUR INDÉPENDANT**  
(= lycée) Subdivisé en niveau  
seuil (B1) et avancé ou  
indépendant (B2).

#### NIVEAU C

**4 x 60**  
HEURES

**UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ**  
Subdivisé en C1 (autonome) et  
C2 (maîtrise).

Coût avant prise en charge : **1500 €**

Chef d'entreprise, reste à charge : **0 €** si prise en charge CRMA ou OPCO

Salarié : Prise en charge possible par votre OPCO

### POSITIONNEMENT DE NIVEAU À L'ISSUE DE LA FORMATION

## MODALITÉS DES FORMATIONS

### PRÉSENTIEL

La formation se déroule en groupe de niveau suivant une progression pédagogique adaptée.

### E-LEARNING

La formation est mixte : 50% en présentiel et 50% à distance.

L'apprenant travaille en autonomie sur une plateforme qui regroupe différents médias, exercices, ressources pédagogiques, conçus et organisés pour une plateforme internet.

L'apprenant progresse à son rythme et à son niveau en sélectionnant les sujets qu'il souhaite développer ou qui lui sont conseillés pour gagner en compétences.





## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES

### ÉPILATION AU FIL

**16**  
HEURES

Cette méthode indienne consiste à emprisonner les poils à travers un réseau de deux fils torsadés en les arrachant à la racine pour une épilation nette et précise avec un résultat plus durable.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### EXTENSION DE CILS ET VOLUME RUSSE

**16**  
HEURES

Formation combinant deux techniques de pose d'extensions cil à cil et par bouquet.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



---

## HYGIÈNE ET SALUBRITÉ EN ESTHÉTIQUE

**21**  
HEURES

Formation obligatoire pour les entreprises proposant une prestation de dermo pigmentation (maquillage semi-permanent, microblading) ou tatouage, piercing.

Coût avant prise en charge :  
**525 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

---

## LES MAQUILLAGES ÉVÉNEMENTIELS

**16**  
HEURES

Apprendre et acquérir les différentes techniques de maquillage (libanais et mariage).

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES

### MICROBLADING

**16**  
HEURES

Le microblading est une technique de maquillage semi-permanent qui permet de restructurer un sourcil de manière naturelle par un dessin poil à poil.

Pour cette formation il faut obligatoirement justifier le suivi du module Hygiène et salubrité en esthétique.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### MODELAGE AUX BAMBOUS

**16**  
HEURES

Cette technique asiatique relaxe, régénère et sculpte la silhouette par des mouvements fluides et amples pour la détente et l'amincissement.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

---

## MODELAGE AUX ESSENCES DE FLEURS

**16**  
HEURES

Modelage personnalisé en fonction de la cliente, associé à l'action des essences de fleurs.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

---

## MODELAGE CALIFORNIEN

**16**  
HEURES

Le modelage californien est une technique relaxante et apaisante qui améliore la circulation sanguine et adoucit la peau.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES

### MODELAGE CHINOIS

**16**  
HEURES

Cette technique asiatique détend profondément et rétablit le flux énergétique dans le corps par des mouvements fluides et des pressions sur des points réflexes sur le corps et le visage.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### MODELAGE CRÂNIEN, DU VISAGE, DU BUSTE ET DES PIEDS

**16**  
HEURES

Le modelage crânien, du visage et du buste et le modelage des pieds au Bol Kansu sont deux techniques d'une très grande portée relaxante en procurant un bien-être absolu.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

---

## MODELAGE JAPONAIS ET ASSIS

**16**  
HEURES

Le modelage japonais est un modelage du corps complet, très profond et très enveloppant qui se pratique sur table. Le modelage assis est une méthode de détente et de relaxation pratiqué sur une chaise ergonomique prévue à cet effet.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

---

## MODELAGE PIERRES CHAUDES ET POUCHONS D'HERBES

**16**  
HEURES

Le modelage pierres chaudes et le modelage aux pochons d'herbe sont deux techniques pour un ressenti relaxant et cocooning.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ESTHÉTIQUES

### MODELAGE

#### INDIEN À L'HUILE CHAUDE DU CUIR CHEVELU, DU VISAGE ET DU CORPS

**8**  
HEURES

Maîtriser les postures et les gestes pour un ressenti « antistress » de ce modelage.

Coût avant prise en charge :  
**200 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

### ONGLES : CAPSULES ET CHABLONS

**16**  
HEURES

Deux techniques : l'extension avec pose de capsules et de gel, remplissage et pose de sticker adhésif pour créer un support entre l'ongle naturel et chablon.

Coût avant prise en charge :  
**400 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## REHAUSSEMENT DE CILS

**8**  
HEURES

C'est une technique de recourbement de cils avec un patch silicone. Formation non prise en charge par la FAF CEA

Coût avant prise en charge :  
**200 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO

## TECHNIQUES DE BASE EN ESTHÉTIQUE

**24**  
HEURES

Redécouvrir les techniques d'épilation classique, les différents soins du visage et du corps, la manucure et pédicure.

Coût avant prise en charge :  
**600 €**

Chef d'entreprise, reste à charge :  
**0 €** si prise en charge FAFCEA

Salarié :  
Prise en charge possible par votre OPCO



## L'ENTREPRISE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AVEC LA CMA 57

La formation professionnelle est un outil efficace à la disposition de tous les actifs : salariés, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences, accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi.



## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Adoptée le 5 septembre 2018, la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Si certaines de ses dispositions sont d'application immédiate, d'autres n'entreront en vigueur qu'en 2020, voire 2021. Découvrez les principaux changements.

### Les arrêtés du 29 mars 2019 ont créé 11 opérateurs de compétences :

- > **OPCO Commerce** (vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros)
- > **Atlas** (assurance, banque, finances)
- > **Santé** (hospitalisation, établissement médico-social)
- > **AFDAS** (presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunications)
- > **Cohésion sociale** (centre socio-culturel, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM...)
- > **Entreprise de proximité** (artisanat, professions libérales...)
- > **Entreprises et salariés des services à forte intensité de main d'œuvre** (chaînes de restaurants, portage salarial, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail temporaire...)
- > **OCAPIAT** (les entreprises et exploitation agricoles, les acteurs du territoire et les entreprises du secteur alimentaire...)
- > **OPCO 2i** (industrie, métallurgie, textile...)
- > **Construction** (bâtiment, travaux publics)
- > **Mobilité** (ferroviaire, maritime, automobile, transport de voyageur, tourisme...)

### Ses missions :

- Financer les dispositifs d'alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage et promotion ou reconversion par alternance - « Pro-A »).
- Apporter un appui technique aux branches adhérentes pour la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), la définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance et la construction des certifications (diplômes, CQP...).
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE-PME pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leur besoin en matière de formation, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- Promouvoir la formation à distance (FOAD) et les actions de formation en situation de travail (AFEST).

## Une nouvelle instance nationale de régulation intitulée France Compétences est par ailleurs créée.

### Sa vocation :

- Assurer la répartition de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance entre les différents financeurs : opérateurs de compétences (ex-OPCA), Caisse des dépôts et consignations, opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)...
- Réguler la qualité de l'offre de formation pour l'accès aux financements publics et paritaires.
- Actualiser le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et créer le nouveau Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH, ex-Inventaire).
- Évaluer les politiques de formation et apprentissage, sélectionner les opérateurs régionaux du CEP.

# LES GRANDS THÈMES DE CETTE NOUVELLE RÉFORME

## CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

C'est une prestation d'accompagnement gratuite, personnalisée et confidentielle, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) peut être mobilisé pour faire le point sur sa situation professionnelle et envisager un projet d'évolution (reconversion, reprise ou création d'activité...). Elle est assurée par les conseillers d'organismes habilités : APEC, missions locales, Cap emploi, Pôle emploi et, de nouveaux opérateurs régionaux sélectionnés sur appel d'offres par France Compétences.

Le CEP s'appuie sur une offre de services structurée autour de 3 niveaux. Ces différentes étapes sont mises en œuvre en fonction des souhaits du bénéficiaire ou de la maturation de son projet d'évolution professionnelle.

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La limite d'âge est repoussée à 29 ans révolus (25 ans aujourd'hui). La Durée minimale du contrat est réduite de 1 an à 6 mois (comme le contrat de professionnalisation). Les modalités de mise en œuvre (et de rupture) sont assouplies. Le financement et l'enregistrement du contrat sont assurés par l'opérateur de compétences (OPCO) à compter de 2020.

Le contrat d'apprentissage vise l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti alterne entre enseignements en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou en Unité de Formation par Apprentissage (UFA) et formation dans l'entreprise, en relation directe avec la qualification préparée.

## CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le Congé Individuel de Formation (CIF) disparaît au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et est remplacé par le Compte personnel de formation de transition professionnelle. C'est une modalité particulière d'utilisation du Compte personnel de formation, destinée à financer une action certifiante visant un changement de métier ou de profession.

Peuvent mobiliser le dispositif les salariés :

- d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs,
- d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, en contrat de travail à durée déterminée (CDD) au cours des 12 derniers mois.

Pour bénéficier de ce dispositif, le salarié doit élaborer un projet de formation en respectant un cadre précis. Il doit au préalable, à l'occasion d'un positionnement réalisé gratuitement par l'organisme de formation choisi, identifier ses acquis professionnels pour définir la durée et le parcours de formation qui sera suivie.

Pour préparer son projet, élaborer son plan de financement et le mettre en œuvre, le salarié a la possibilité de faire appel à un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP)

Validation du projet : Le projet de transition professionnelle est, ensuite, examiné par la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR), nouvelle instance créée au plus tard le 31 décembre 2019 et qui valide la pertinence du projet et le positionnement préalable, et instruit la demande de financement.

Le salarié, sous réserve d'obtenir une autorisation d'absence de la part de son employeur, bénéficie d'un congé spécifique pour mener à bien son projet de transition professionnelle. La durée de la formation est prise en compte pour le calcul des congés payés, de l'ancienneté et des droits liés à l'ancienneté dans l'entreprise.

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Il concerne tous les actifs : salariés, quel que soit leur contrat de travail, et demandeurs d'emploi.

Un compte est ouvert dès l'entrée dans la vie active (au minimum 16 ans ou, pour certains apprentis, dès 15 ans), mobilisable pour financer une formation. Le CPF est désormais alimenté en euros et non plus en heures. Les droits acquis au 31 décembre 2018 sont convertis à raison de 15 € de l'heure. À compter de 2019, tout salarié dont la durée de travail (légitime ou conventionnelle) est supérieure ou égale à un mi-temps sur l'ensemble de l'année bénéficiera d'un crédit de 500 € (alimentation des comptes en 2020), dans la limite de 5 000 €. Pour ceux travaillant moins d'un mi-temps, le compte sera alimenté *au prorata* du temps travaillé. Les salariés dont le niveau de qualification est inférieur au niveau V (CAP, BEP) bénéficieront quant à eux de 800 € par an, dans la limite de 8 000 €.

Les modalités d'alimentation, de mobilisation et d'abondement du dispositif évoluent.

Tout titulaire d'un compte peut mobiliser ses droits via l'application :

[www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/](http://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/) gérée par la Caisse des dépôts et consignations pour préparer un diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle (CQP) ou bloc de compétences, à condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : une certification ou habilitation enregistrée dans le Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) un bilan de compétences, une action de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le Certificat CléA, les permis B et poids lourd, une action d'accompagnement et de conseil destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises ou une action liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat.

### LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

**Pour acquérir un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification par la validation des acquis de l'expérience.**

Elle permet à toute personne, ayant exercé une activité professionnelle salariée, non salariée ou bénévole depuis plus de 3 années, de se voir reconnaître officiellement ses compétences par

l'acquisition d'un diplôme ou d'une certification professionnelle en rapport avec l'expérience acquise. Cette expérience est validée par un jury.

**La prestation peut être prise en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par la Région ou par la CRMA Grand Est.**

Contact CMA 57 :  
Patricia MELCHIOR - 03 87 39 31 81

### LE BILAN DE COMPÉTENCES

**Pour évaluer vos atouts afin de les utiliser au mieux dans vos choix d'évolution professionnelle.**

Cette prestation individuelle permet de faire le point sur ses compétences, ses aptitudes et ses motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. La durée est d'environ 24 heures (8 entretiens de 3 heures) réparties sur environ 2 mois.

**La prestation peut être prise en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par la CRMA Grand Est.**

Contact CMA 57 :  
Patricia MELCHIOR - 03 87 39 31 81

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Ce rendez-vous obligatoire avec chaque salarié est destiné à faire le point sur son parcours professionnel et ses perspectives d'évolution. L'entretien professionnel permet à l'entreprise : de faire le lien entre ses projets, ses besoins en compétences et les projets individuels des salariés, d'assurer une veille sur les besoins en formation du salarié et de remplir ainsi son obligation de veiller au maintien de l'employabilité de ses collaborateurs, de préparer son plan de développement des compétences et de favoriser la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



# LES GRANDS THÈMES DE CETTE NOUVELLE RÉFORME

## LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance est créée, regroupant :

- l'actuelle contribution des entreprises au financement de la formation professionnelle (0,55 % ou 1 % de la masse salariale annuelle brute selon l'effectif)
- la taxe d'apprentissage (0,44 % en Alsace-Moselle).

S'y ajoute une contribution de 1 % destinée à financer le CPF des salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et, pour les entreprises de 250 salariés et plus n'employant pas au moins 5 % d'alternants, la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA).

À terme (au plus tard en 2021), ces contributions seront directement collectées par les URSSAF, puis transférées à France Compétences, la nouvelle instance nationale de régulation.

Le plan de développement des compétences regroupe les actions de formation (y compris par apprentissage), de validation des acquis de l'expérience et les bilans de compétences mis en place par l'entreprise à l'intention de ses salariés (CDI, CDD, titulaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage).

Au travers du plan de développement des compétences, l'entreprise est tenue d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi. En complément, des actions de développement des compétences peuvent être librement organisées.

La prise en charge des actions de développement des compétences mises en place par les entreprises de moins de 50 salariés est assurée par l'opérateur

de compétences (OPCO, ex-OPCA). Ce financement concerne les coûts de l'action, la rémunération des salariés et les cotisations sociales, ainsi que les frais annexes (transport, hébergement, restauration), sous réserve des règles applicables en 2019. Effectuer un versement volontaire et / ou conventionnel auprès de leur OPCO permettra aux entreprises de 50 salariés et plus de bénéficier de financements pour la mise en oeuvre de leurs projets de formation.

Contact CMA 57 :  
Jean-Nicolas BOUSCHBACHER  
03 87 39 31 26

## LA RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (« PRO-A »)

La période de professionnalisation disparaît au 31 décembre 2019 et un nouveau dispositif de reconversion ou promotion par alternance « Pro-A » est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. « Pro-A » vise à faciliter l'évolution ou la réorientation professionnelle, par des formations en alternance visant une qualification reconnue.

Le dispositif permet au salarié de changer de métier, de profession ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par la formation.

En pratique, les salariés éligibles peuvent préparer une formation visant une qualification ou une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) diplôme, titre à finalité professionnelle, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), une qualification reconnue par les classifications d'une convention collective nationale de branche.



## I CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La durée maximale du contrat est portée à 36 mois pour les publics prioritaires. Le contrat de professionnalisation vise l'obtention : d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche. Le salarié recruté alterne entre formation théorique en centre de formation ou en interne et activités professionnelles en entreprise, en lien avec la qualification préparée.

Les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, les bénéficiaires de minima sociaux : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), et les anciens titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

### QUELS OBJECTIFS ?

- Recruter du personnel formé.
- Adapter de nouveaux collaborateurs aux spécificités de vos métiers.
- Organiser la transmission des savoir-faire.

La durée du contrat comprise entre 6 et 12 mois. Celle-ci peut toutefois être portée

• jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires suivants :

- les jeunes peu diplômés (n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire
  - baccalauréat - et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel - CAP/BEP)
  - les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS ou AAH) et les anciens titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI).
- jusqu'à 24 mois pour certains bénéficiaires et certaines qualifications définies par accord de branche.

### DURÉE DE LA FORMATION

- Entre 15 % et 25 % du temps de travail prévu par le contrat (sans être inférieure à 150 heures).
- Peut dépasser 25 % du temps de travail, si un accord spécifique le prévoit.

### RÉMUNÉRATION DU SALARIÉ

- Variable en fonction de son âge et de son niveau de formation.
- Peut être majorée en fonction des dispositions conventionnelles ou contractuelles.

# FORMATIONS DIPLOMANTES

AVEC LA CMA 57

## BREVET DE MAITRISE (BM)

Titre du secteur artisanal homologué de niveau III, il est le véritable passeport professionnel pour attester l'excellence dans son métier et dans les fonctions managériales. Il permet d'accéder au titre de Maître artisan.

La formation se prépare en cours d'activité professionnelle. Elle s'adresse aux chefs d'entreprise et salariés (au minimum titulaires d'un niveau IV ou d'un niveau V et 5 années d'expérience professionnelle selon le métier), dans les spécialités de : la coiffure, l'esthétique, la boulangerie, la pâtisserie, la boucherie, l'installation en équipement électrique et certains métiers du bâtiment.

La formation est structurée autour de sept modules pour une durée de 335 heures dont un module professionnel où la durée dépend des professions.

Les métiers du bâtiment peuvent combiner les 6 modules transversaux en présentiel avec une validation du module professionnel en VAE.

Cette formation est également accessible par le biais de la formation en alternance les lundis et les mardis (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

**La formation peut être prise en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par la CRMA.**

Contact CMA 57 :  
Bénédicte VON KANEL  
03 87 87 04 69

## ASSISTANT DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE ARTISANALE (ADEA)

Titre de secteur artisanal homologué de niveau IV, il permet d'acquérir les compétences nécessaires pour piloter, encadrer une équipe et, ou créer, reprendre une entreprise. La formation s'adresse au conjoint du chef d'entreprise artisanale ou au collaborateur dont l'activité consiste à assister le chef d'entreprise dans la gestion administrative, comptable et commerciale de l'entreprise.

Ce titre est accessible au titulaire de niveau V ou au candidat justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans dans la fonction visée.

La durée de la formation est de 483 heures (69 jours de 7 heures de formation répartis sur 2 ans, uniquement les lundis).

**La formation peut être prise en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par la CRMA.**

Contact CMA 57 :  
Jean-Nicolas BOUSCHBACHER  
03 87 39 31 26



## BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE (BP)

Diplôme de l'éducation nationale de niveau IV, il atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de l'activité professionnelle de la coiffure. Il s'adresse aux chefs d'entreprise et aux salariés lorrains de droit privé, titulaires du CAP et de 2 années d'expérience professionnelle.

La durée de la formation est de 480 heures réparties sur deux années.

**La formation peut être prise en charge par l'OPCO.**

Contact CMA 57 :  
Valérie SOUR  
03 87 39 31 43

## BREVET PROFESSIONNEL D'ESTHÉTIQUE (BP)

Diplôme de l'éducation nationale de niveau IV, il atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de l'activité professionnelle de l'esthétique. Il s'adresse aux chefs d'entreprise et aux salariés lorrains de droit privé, titulaires du CAP et de 2 années d'expérience professionnelle.

La durée de la formation est de 880 heures réparties sur deux années.

**La formation peut être prise en charge par l'OPCO.**

Contact CMA 57 :  
Sylvie BOUR  
03 87 39 31 45

## CAP OU CTM EN 9 MOIS

Il vous est possible de préparer sur un cycle scolaire de 9 mois des CAP ou des CTM enseignés sur les Pôles des Métiers de Metz, Thionville et Forbach. Un parcours personnalisé vous sera proposé en fonction de vos antécédents et de vos diplômes acquis. Un devis sera établi et une étude des possibilités de prise en charge sera réalisée selon votre situation.

### MÉTIERS PROPOSÉS PAR LE CAMPUS DES MÉTIERS DE LA MOSELLE POUR LA PRÉPARATION D'UN CAP OU D'UN CTM

	METZ	THONVILLE	FORBACH
Boucherie	●	●	●
Charcuterie-Traiteur	●		
Poissonnerie	●		
Boulangerie	●	●	●
Pâtisserie	●	●	●
Coiffure	●	●	●
Esthétique	●		
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	●		●
Maintenance des véhicules auto			●
Réparation des carrosseries auto			●
Peinture en carrosserie auto			●
Signalétique enseigne et décor		●	

## CONTACTS

### METZ

Sylvie BOUR - 03 87 39 31 45  
Valérie SOUR - 03 87 39 31 43

### THONVILLE

Claire BUZON  
03 82 59 45 89

### FORBACH

Bénédicte VON KÄNEL  
03 87 87 04 69

METZ



THONVILLE



FORBACH



SARREBOURG



## ENSEMBLE CONSTRUISONS VOTRE AVENIR



Plus d'infos : [cma-moselle.fr](http://cma-moselle.fr)

CMA 57  

### METZ

5 boulevard de la Défense  
57070 METZ TECHNOPOLE

### THONVILLE

10 allée de la Terrasse  
57100 THIONVILLE

### FORBACH

1 rue Camille Weiss  
57600 FORBACH

### SARREBOURG

5 terrasse Bretagne  
ZAC Les Terrasses de la Sarre  
57400 SARREBOURG